

CLARIFICATIONS

Intitulé du marché : Renforcement des capacités et de la compétitivité des acteurs des chaînes de valeur agricoles

Référence du marché : BFA23004-10495

Veillez noter que le pouvoir adjudicateur ne répondra plus à aucune autre question, comme prévu au point 3.3 « Informations ». Pour rappel, les offres doivent parvenir **avant la date limite et à l'adresse indiquées** aux point 3.4 « Introduction des offres » du cahier spécial des charges. **Les offres parvenues tardivement ne sont pas acceptées.**

N°	Question	Réponse
1.	Marchés de projets (subsidés) ou seulement les consultations peuvent être considérés comme marchés similaires ?	Les marchés exécutés dans le cadre de projets financés par des subsides ne peuvent pas être considérés comme des marchés similaires, dès lors qu'ils ne relèvent pas du régime du marché public
2.	Caution est -elle de combien de % La caution doit -elle être transmise à la soumission ou à l'attribution ?	Le montant du cautionnement est fixé à 5 % du montant total, hors TVA, du marché. La caution est transmise après attribution du marché. L'adjudicataire est tenu de constituer un cautionnement dans les 30 jours suivant la notification d'attribution pour couvrir ses obligations jusqu'à l'exécution complète du marché. Cf. point 4.7 Cautionnement (Art. 25-33) du CSC.
3.	Mobilisation des experts/Peut-on mobilisé des experts internationaux ou pas/Permanent ou peuvent-ils faire des missions ?	Possible mais ils doivent être disponibles pendant la période de mise en œuvre du projet conformément à la déclaration de disponibilité signée dans l'offre Cf. point 6.14 Déclaration d'exclusivité et de disponibilité du CSC.
4.	1 Lots par Soumissionnaire/2 lots à un soumissionnaire	Le marché sera attribué lot par lot, mais le pouvoir adjudicateur choisira la solution globale la plus avantageuse économiquement. Le pouvoir adjudicateur limite le nombre de lots qui peut être attribué à un seul soumissionnaire à un (01) lot ; mais il se réserve le droit d'attribuer tous les lots à un seul soumissionnaire dans le cas où il n'y aurait qu'un seul soumissionnaire remplissant toutes les exigences du présent cahier spécial des charges. Cf. point 2.3 Offre
5.	Faut-il joindre les engagements de ces partenaires avec les services techniques	Si Possible, Oui ;

6.	Les montants cumulés des marchés similaires peuvent t-ils être complétés en cas de Groupement ?	<p>Oui. Un soumissionnaire peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités. Il doit, dans ce cas, apporter la preuve au pouvoir adjudicateur que, pour l'exécution du marché, il disposera des moyens nécessaires, notamment par la production de l'engagement de ces entités de mettre de tels moyens à la disposition du prestataire de services. Dans les mêmes conditions, un groupement de soumissionnaires (association momentanée) peut faire valoir les capacités des participants au groupement ou celles d'autres entités.</p> <p>Cf. point 3.7 Evaluation des offres du CSC.</p>
7.	Personnel clé : Ajout d'experts ; Est-il exigé le CV de ses experts ?	Non, le CV n'est pas nécessaire
8.	Structure des couts dans l'offre financière	<p>Ce n'est pas un subside, donc pas de couts de structures ; On demande des prix unitaires forfaitaires prenant en compte les frais de logements, carburants, location de salle etc.</p> <p>Tous les frais connexes (location de voitures/motos, carburant, équipements, rédaction de rapports, préparation des modules, location de salles, communication, gestion des participants, etc.) liés à l'exécution du marché doivent être inclus dans le prix forfaitaire par activité.</p> <p>Cf. point 6.11 Offre financière et formulaire d'offre.</p>
9.	Marchés similaires international	Non ; Il s'agit de marchés exécutés au Burkina Faso
10.	Formateurs endogènes	Pas obligatoire de joindre la liste de formateurs endogènes
11.	Est-ce que Enabel peut partager la liste des 50 coopératives à accompagner ?	Non, Pas nécessaire à cette étape
12.	Est-ce que y a la possibilité de compléter les expériences (PFNL) avec d'autres expériences comme le maïs au niveau des marchés similaires ou autre ?	Non, les expériences similaires doivent refléter tous les domaines du marché et non une partie de la mission.
13.	Est-ce que l'accompagnement concerne tous les membres de chaque coopérative ?	Oui, l'accompagnement doit bénéficier à tous·tes les membres de chaque coopératives
14.	Synergie avec les partenaires qui travaillent déjà avec Enabel : Faut-il joindre des engagements	Non, ce n'est pas obligatoire, mais utile si possible.

	de partenariat avec ces partenaires.	
15.	En cas de groupement, le montant cumulé des membres qui est considéré ou bien seul le montant du lead qui est considéré ? Chaque membre doit avoir le montant exigé ?	En cas de groupement d'opérateurs économiques, le montant des marchés similaires est apprécié de manière cumulative
16.	Le maillon commercialisation est pris en compte dans la mission ? L'agriculture contractuelle peut-elle être pratiquée ?	Oui, c'est pris en compte dans la mission.
17.	Les lot 1 et lot 2 ciblent ils les mêmes SCOOPS ou des groupes différents ?	Les lots 1 et 2 ciblent les mêmes Scoops (50 sociétés coopératives).
18.	Les interventions des études pour les deux lots vont-elles se dérouler simultanément ? sont-elles indépendantes ou séquentielles ?	Les interventions des études pour les deux lots sont interdépendantes et complémentaires. La mise en œuvre de ce marché est prévue pour la même durée de 15 mois pour les lots 1&2 et concerne les mêmes cibles (50 Scoops).